

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 3 juin 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p><b>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 6 mai 2013 :</b></p> <p>M. Marchand soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Marchand mentionne qu'il effectue l'entretien de l'immeuble situé au 6440, avenue des Érables. Il déplore le fait que ses occupants ont fait l'objet d'avis d'infraction pour des dépôts sauvages de déchets laissés en ruelle arrière et demande que la Ville corrige cette situation.</p> <p>2) M. Marchand discute de l'état de la chaussée sur la rue de Bordeaux. Des travaux de réfection s'imposent selon lui pour optimiser la fluidité des mouvements véhiculaires.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ESTIME QUE LA DEMANDE DE M. MARCHAND MÉRITE EXAMEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145782</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ESTIME QUE LA DEMANDE DE M. MARCHAND MÉRITE EXAMEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145814</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Diane Savard	<p><b>Madame Diane Savard, conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>Mme Savard habite sur la rue de Chambly, à proximité de la rue Rachel Est. Elle y observe une forte activité de camionnage de transit, bien que ce soit interdit. Elle déplore cette situation, sachant que celle-ci pose problème à l'égard des usagers de cette voie publique, dotée notamment d'un lien cyclable. C'est pourquoi, Mme Savard réclame l'installation d'une signalisation destinée à écarter les camionneurs, de même que des mesures d'apaisement de la circulation, telles que des dos d'âne.</p>	E. Duchesne	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, EST D'AVIS QUE CES MATIÈRES NÉCESSITENT EXAMEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145838</b></p>
Mme Magalie Rodrigue	<p><b>Madame Magalie Rodrigue; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>Mme Rodrigue est copropriétaire d'un immeuble résidentiel situé sur la 4e Avenue, au sud de la rue Masson. Celui-ci jouxte un terrain vacant qui est à l'origine de dépôts sauvages et de problèmes d'odeur récurrents. Malgré une requête déposée à la Ville (GDC12-227739), cette situation persiste, ce à quoi s'ajoute la présence de graffitis sur le mur de sa résidence donnant sur le lot vacant. Mme Rodrigue insiste auprès du conseil afin que des solutions durables soient mises en œuvre, incluant la création d'une murale pour décourager l'oeuvre des graffiteurs.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES DEMANDES DE LA CITOYENNE RODRIGUE ET DONNE L'ASSURANCE QUE DES SUITES APPROPRIÉES LEUR SERONT ACCORDÉES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR TRAITEMENT.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145881 (12-227739-RELANCE)</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Robert Viau	<p><b>Monsieur Robert Viau; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>M. Viau fait face à une situation dérogatoire du fait qu'il a aménagé un stationnement automobile en façade avant de sa propriété, à l'encontre de la réglementation d'urbanisme en vigueur. Il demande au conseil d'étudier la possibilité de rendre conforme cette aire de stationnement.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE LA REQUÊTE DE M. VIAU IMPLIQUERAIT L'ABROGATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNÉES, UNE AVENUE JUGÉE NON SOUHAITABLE. D'AUTRES OPTIONS DEVONT ÊTRE ENVISAGÉES LE CAS ÉCHÉANT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR VÉRIFICATION.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-146371</b></p>
M. Steve Sinki Comité d'établissement; école Saint-Émile	<p><b>Monsieur Steve Sinki Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>M. Sinki représente le comité d'établissement de l'école Saint-Émile Il fait état des problèmes de sécurité pour les mouvements piétons à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Rachel Est, où il faudrait selon lui, réviser les séquences de passage. M. Sinki discute également du dispositif de circulation aux abords de l'école Saint-Émile, qui mériterait d'être revu. Il suggère à cet égard qu'il soit envisagé d'aménager un corridor scolaire sur la rue Davidson, couplé à des dos d'âne et une voie cyclable, en vue de restreindre les vitesses véhiculaires. M. Sinki désire enfin savoir si l'arrondissement projette des mesures d'apaisement de la circulation pour ce secteur. Pétition est déposée aux soins du conseil par la même occasion.</p>	É. Duchesne	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LA CONSEILLÈRE DE VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, ESTIME QUE LA QUESTION DU FEU DE CIRCULATION COMMENCE EXAMEN. ELLE SIGNALÉ EN OUTRE QUE LA RUE SAINT-GERMAIN SERA PROCHAINEMENT DOTÉE DE DOS D'ÂNE ET QU'IL SERAIT PERTINENT DE CONCEVOIR DES MESURES ANALOGUES DANS LES RUES JOUXTANT IMMÉDIATEMENT L'ÉCOLE SAINT-ÉMILE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR ÉTUDE.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145948</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pascoal Gomes	<p><b>Monsieur Pascoal Gomes; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>M. Gomes discute de l'aménagement de saillies de trottoir à l'intersection du boulevard Rosemont et de l'avenue de Chateaubriand. M. Gomes constate après vérification que la largeur de ces saillies maintient une plus grande surface disponible pour les mouvements véhiculaires, comparativement à d'autres aménagements similaires. Il désire savoir pourquoi.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QUE LA CONCEPTION DES SAILLIES DE TROTTOIR EST ASSUJETTIE À DES NORMES DE NATURE TECHNIQUE. IL CONVIENT TOUTEFOIS QUE L'INFORMATION PERTINENTE SOIT COMMUNIQUÉE AU CITOTEN GOMES</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-145966</b></p>
M. Bruno Picard	<p><b>Monsieur Bruno Picard; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>M. Picard soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Picard discute de la sécurité aux abords de l'aire de jeux pour enfants du parc Molson. Il signale que le dispositif de fermeture de deux des quatre portes accès sont dépourvus de loquet. Il y aurait lieu de corriger cette situation.</p> <p>2) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE LA REQUÊTE ET DONNE L'ASSURANCE QUE LES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-146024</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gilles Laporte	<p><b>Monsieur Gilles Laporte; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>M. Laporte effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Laporte discute de l'état d'un immeuble incendié situé au 4219, rue Beaubien Est. Il rapporte le délabrement et la malpropreté des lieux du sinistre, particulièrement pour ce qui est de la façade de l'immeuble donnant sur la ruelle arrière. Des actions devraient être posées à l'endroit du propriétaire afin de nettoyer et de sécuriser cet emplacement.</p> <p>2) M. Laporte rend compte des problèmes du dispositif d'éclairage dans la ruelle située entre les 23e et 24e Avenues, dont les composantes demeurent opérantes pendant le jour. Malgré une requête soumise à la séance du mois de septembre 2012, la situation n'est toujours pas corrigée.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONSIDÈRE QU'UNE INSPECTION EST REQUISE POUR DÉTERMINER QUELLES ACTIONS SERONT APPROPRIÉES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-146048</b></p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-146048</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SIGNALE QUE LA DEMANDE A ÉTÉ PRISE EN CHARGE PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, MAIS QUE LE DOSSIER RELÈVE ULTIMENT D'HYDRO-QUÉBEC. UN SUIVI SERA EFFECTUÉ À CET EFFET.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-280292-RELANCE</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Anne-Sophie Davy	<p><b>Madame Anne-Sophie Davy; Conseil d'arrondissement du 3 juin 2013 :</b></p> <p>Mme Day habite à proximité du marché Jean-Talon et aborde les problèmes de cohabitation avec le milieu domiciliaire adjacent. L'activité de musiciens de rue sur le site de cet espace commercial poserait plus particulièrement des difficultés en raison de l'utilisation de moyens d'amplification. Mme Day désire obtenir l'appui de l'arrondissement afin de trouver des pistes de solutions pour harmoniser l'activité des artistes avec les besoins de quiétude des résidants.</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOUHAITE QU'UN EXERCICE DE MÉDIATION SOIT ENTREPRIS AVEC LA CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL ET LES MUSICIENS CONCERNÉS, AFIN D'AMÉLIORER LA COHABITATION DE CES DERNIERS AVEC LE SECTEUR D'HABITATION ENVIRONNANT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 13-146358</b></p>

**DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –**



Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 3 juin 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			<b>Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.</b>